

ou le Sud-Vietnam, quelle qu'en soit la source. La troisième mesure signifierait la cessation de toutes les hostilités actives des parties. Enfin, en quatrième et dernier ressort, pour compléter le cycle du retour aux mesures du cessez-le-feu de l'Accord de 1954, viendraient l'échange de prisonniers, le retrait des forces de l'extérieur et la liquidation des bases militaires.

Comme il se doit, j'admets que de telles propositions ne peuvent pas améliorer sensiblement la situation tant que les deux parties ne seront pas prêtes à les accepter. Je reste convaincu toutefois qu'un processus du genre de celui que je viens de décrire doit être accepté en fin de compte si nous voulons sortir de l'impasse vietnamienne.

Ce serait cependant une erreur de penser que l'ouverture des entretiens et des négociations résoudra automatiquement le problème du Vietnam. Nous devons nous souvenir des leçons de la Conférence de 1954 et éviter d'ignorer les dures réalités politiques de la situation. Nous savons maintenant que ces réalités se manifestent inévitablement sous une forme plus virulente si des arrangements idoines ne sont pas conclus pour en tenir compte.

Il est évidemment impossible, à ce stade, d'élaborer une formule détaillée pour un règlement durable au Vietnam et dans la région avoisinante. Nous pensons néanmoins qu'il est possible d'élaborer, sur la base de l'expérience passée et des faits actuels, certains principes dont on devra tenir compte si l'on veut qu'un règlement soit plus qu'une simple pause dans une situation qui se détériore progressivement.

En premier lieu, le fait qu'une simple solution militaire ne soit ni pratique ni souhaitable est presque devenu un axiome. Il devient apparent que dans les circonstances actuelles le Nord-Vietnam ne sera pas en mesure d'imposer son contrôle sur le Sud-Vietnam par des moyens militaires ou, pour être plus précis, par les moyens politico-militaires qui caractérisent les guerres de libération nationale. Après une stabilisation de la balance militaire, les deux régimes et les deux communautés du Vietnam devront trouver des moyens d'harmoniser leurs intérêts respectifs et d'éviter le recours aux méthodes violentes qui ont conduit à la guerre actuelle.

En second lieu, on devra trouver un moyen de revenir aux dispositions fondamentales de l'Accord de cessez-le-feu conclu à Genève en 1954. Dans la pratique, cela se traduira par la continuation de la division qui existe de fait au Vietnam - situation que ni le Nord ni le Sud n'envisageront avec sérénité. Il semble évident néanmoins que jusqu'à ce que l'on trouve des moyens d'atténuer et finalement d'éliminer cette ligne de division par des moyens pacifiques et par consentement mutuel, il n'y a pas d'autre choix que de voir se poursuivre la situation dangereuse actuelle.

Troisièmement, nous devons reconnaître que bien qu'un retour aux arrangements de cessez-le-feu de 1954 offre le meilleur espoir de commencement d'un règlement durable, le peuple du Vietnam ne forme qu'un seul peuple et doit nécessairement constituer un jour un seul pays. Pour le moment, toutefois, les participants à une éventuelle conférence doivent se rendre compte qu'il y a deux communautés distinctes au Vietnam, comme il y a deux communautés en Corée et en Allemagne et que c'est à elles qu'il revient de se mettre d'accord